

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 JUIN 2025 A 20H30
sur convocation du 26 mai 2025**

PRESENTS : Stéphane GRALL, Rémi HARDY, Valérie NOUVEL, Christophe TESNIERE, Frankie DUFOUR, Valérie BAZIRE, Gérard BREHIER, Claude HARDY, Cindy LEBRETON BREHIER, Nicole ROUXELIN

PROCURATIONS : Angélique LORIN donne procuration à Cindy LEBRETON BREHIER

Denis FREMON donne procuration à Christophe TESNIERE

Jocelyne LEROUX donne procuration à Valérie BAZIRE

Emmanuelle POUILLAIN donne procuration à Rémi HARDY

ABSENTS EXCUSES : Denis FREMON, Marie-Françoise KURDZIEL, Jocelyne LEROUX, Angélique LORIN, Emmanuelle POUILLAIN

ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Frankie DUFOUR

ORDRE DU JOUR

- ⇒ L'approbation du compte-rendu du conseil municipal - Séance du 6 mai 2025
- ⇒ La délibération autorisant le recours à un contrat d'apprentissage
- ⇒ La délibération d'approbation du plan de formation 2025 des agents communaux
- ⇒ Le chemin de biodiversité : la présentation des panneaux pédagogiques
- ⇒ Affaires et informations diverses (Dates des prochaines réunions, commissions, les devis signés, l'aire de grands passages, le retable, les poutres de l'église...)

2025-06-05 01 La délibération autorisant le recours à un contrat d'apprentissage

La commission du Personnel s'est réunie le mardi 20 mai 2025 afin d'étudier la possibilité de proposer un nouveau contrat d'apprentissage.

Contrat d'apprentissage 2022-2025 : L'apprenti termine son contrat d'apprentissage pour la préparation du diplôme CAP service et préparation de repas, après 3 ans dans la collectivité.

Présentation du Bilan Financier et prospective en cas d'un nouveau contrat pour la préparation d'un CAP cuisine en 2 ans. Le CNFPT et le FIPHFP prendront en charge les frais de scolarité, de tutorat et 80% des indemnités, comme les années précédentes.

Il est proposé un contrat d'apprentissage sur 2 ans (pour un agent en situation de handicap)

La commission a émis un avis favorable au renouvellement d'un contrat d'apprentissage.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

Vu l'avis du comité technique, qui sera consulté lors de la prochaine session,

M. Le maire expose au Conseil municipal que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De recourir au contrat d'apprentissage,
- De conclure, dès la rentrée scolaire 2025, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
CANTINE SCOLAIRE	Cuisine	CAP	2 ANS

- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.
- Les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, seront inscrits au budget,

2025-06-05 02 La délibération d'approbation du plan de formation 2025 des agents communaux

[L'article L 423-3](#) du code général de la fonction publique prévoit que « Les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant établissent un plan de formation annuel ou pluriannuel qui détermine le programme d'actions de formation prévues en application des 1°, 2°, 3° et 5° de [l'article L 422-21](#). Le plan de formation est présenté à l'assemblée délibérante et transmis à la délégation compétente du Centre national de la fonction publique territoriale. ».

L'instrument, mais surtout la démarche qu'il représente, doit en effet :

- assurer la cohérence entre les orientations générales de la collectivité en matière de formation et gestion des ressources humaines et les souhaits individuels des agents ;
- prévoir les actions retenues au titre du compte personnel de formation (CPF) ;
- prendre en compte les formations obligatoires d'intégration, de professionnalisation, et de perfectionnement ;

- prendre en compte les formations aux préparations aux concours et examens, ainsi que les dispositifs tels que le bilan de compétence, la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou la reconnaissance de l'expérience professionnelle.

Le plan de formation est d'abord, dans sa méthode d'élaboration et dans son contenu, l'affaire de chaque collectivité territoriale pour laquelle il peut être :

- un levier de développement des compétences internes ;
- un outil de dialogue social.

Les coûts de formation seront pris en charge par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et par la commune lorsqu'ils ne font pas déjà l'objet d'un financement dans le cadre du CNFPT.

Le comité social territorial a rendu un avis favorable sur le projet de Plan de formation des agents de la commune de St Quentin sur le Homme pour l'année 2025 au cours de sa séance du 6 mars 2025.



PLAN DE FORMATION 2025

Thème de la formation	Type de formation (<i>perfectionnement, professionnalisation tout au long de la carrière, CPF...</i>)	Organisme (<i>CNFPT, ADIAJ...</i>)	Filière de l'agent concerné (<i>administrative, technique...</i>)	Catégorie de l'agent concerné (<i>A, B ou C</i>)
Accueil d'un enfant en situation de handicap	Professionnalisation au long de la carrière	CNFPT	Sociale, technique	C
Les soins et la santé de l'enfant en école maternelle	Professionnalisation au long de la carrière	CNFPT	Sociale, technique	C
Les RDV de l'actualité juridique	Professionnalisation au long de la carrière	CNFPT	Administrative	B et C
L'actualité de l'état civil	Professionnalisation au long de la carrière	CNFPT	Administrative	C
Préparation des desserts et pâtisseries	Professionnalisation au long de la carrière	CNFPT	Technique	C
Accueil d'un enfant ayant des difficultés comportementales en milieu scolaire, extrascolaire, périscolaire	Professionnalisation au long de la carrière	CNFPT	Sociale, technique	C
Assistant de prévention	Professionnalisation au long de la carrière	CDG 50	<u>Administrative Technique</u>	B et C
Certificat phytosanitaire	Recyclage	CFPPA	Technique	C
HS/BE recyclage	Professionnalisation au long de la carrière	CNFPT	Technique	C

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de formation, pour l'année 2025 ;
- de prévoir les crédits nécessaires au budget communal ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires.

2025-06-05 03 Le chemin de biodiversité : la présentation des panneaux pédagogiques

Lors de la commission du mercredi 14 mai, l'illustratrice Elodie Decarsin a présenté les panneaux du sentier de biodiversité. M. le Maire présente les panneaux qui jalonnent la balade bucolique du sentier. Le premier panneau représente la carte du parcours, il sera situé place Léguéma. Les panneaux mettent en lumière les animaux et les végétaux relevés dans l'inventaire faune flore. Il y a peu de texte mais un Qr code permettra d'avoir plus d'informations.

Des panneaux indiqueront la direction et les distances du parcours.

Le conseil municipal valide la fabrication de ces panneaux, quelques éléments seront à revoir sur le panneau 0, ainsi que le logo de l'Etat.

2025-06-05 04 Affaires et informations diverses

- **L'aire de grands passages 2025** : Précision sur le nombre de missions évangéliques des gens du voyage devant séjourner cet été sur l'aire de grands passages tournante, située zone de Fougerolles, sur la commune de St Quentin sur le homme.

Pour rappel, il s'agit d'une obligation règlementaire pour la communauté d'agglomération, régie par la loi N°2000-614 du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage et modifiée par la loi Egalité et Citoyenneté N°2017-86 du 27 janvier 2017.

Deux groupes ont effectué une demande de séjour :

- Du 8 au 16/06/2025 – 50 caravanes
- Du 27/07 au 03/08/2025 – 50 caravanes.

- **Le retable** : les travaux de démontage du retable ont commencé le 19 mai et ont duré 2 jours, la fin est prévue pour courant décembre.
- **Les poutres de l'église** : Suite aux remplacements des lampes halogènes par des leds à l'église, l'entreprise Nrj plombelec a pris des photos des poutres, remplies de petits trous. L'entreprise Normandie Nuisibles est intervenue le mercredi 28 mai afin de faire un diagnostic. Suite à ce diagnostic, il a été constaté des poutres en très mauvais état à proximité des murs côté sud. Nous avons donc fait intervenir l'entreprise Lemoussu (Isigny le boat), entreprise de charpente conseillée par Mme Galbrun, conservatrice chargée du patrimoine. L'entreprise Lemoussu est venue avec un architecte qui nous a fait part de la défaillance importante au niveau de la stabilité des poutres et nous a conseillé de fermer l'église jusqu'aux travaux. Les travaux consistent à l'étalement des poutres, qui stabilisera et permettra d'ouvrir les frisettes pour mesurer l'ampleur des travaux à venir.
- **Procédure de modification simplifiée du PLUI Mt St Michel-Normandie** : Suite à la consultation du projet auprès de l'Autorité Environnementale et de sa notification auprès des personnes publiques associées et des communes concernées par la démarche, le dossier va pouvoir être **mis à la disposition du public du 3 juin au 4 juillet inclus**. Les remarques pourront être mises sur le registre numérique ou le registre papier au siège de la communauté d'agglomération.
- **Compte-rendu des décisions prises par délégation**
 - Achat de fournitures pour les illuminations de Noël : devis de 1 147.31€ HT auprès de Naixia (St Manvieu-Norrey)
 - Pour la voirie, réfection de toutes les peintures au sol : devis de 3 653.60€ HT auprès de 4S (Taden)
 - Pour l'entretien des bâtiments, le remplacement de 2 projecteurs au sol situés au contour de l'église : devis de 1 660€ HT auprès de ERS (la Mézière)
 - Pour l'entretien des bâtiments, le remplacement des lampes halogènes par des leds à l'église : devis de 983.43€ HT auprès de Nrj'Plombelec (St Ovin)
 - Pour l'entretien du stade : Regarnissage : devis de 2 250€ HT auprès de Arvert (Plumaudan)
 - Pour l'entretien des bâtiments, le remplacement de 5 filtres de hotte à la cantine : devis de 907€ HT auprès de TSF (Ducey)
 - Dans le cadre des travaux pour les services techniques, Bornage derrière la mairie : devis de 1 700€ HT auprès de Ségur (Avranches)
 - Dans le cadre de l'entretien du matériel, la réparation du tracteur tondeuse : devis de 1 775.45€ HT auprès de Hurel (La Haye-Pesnel)
 - Un engin multisystème Sthil pour l'entretien du revêtement sol du city stade : devis de 666€ HT auprès de Lefranc (St Quentin sur le Homme)
 - Un diagnostic des réseaux d'eaux pluviales à la Cité Louis Guibert et rue du Mt St Michel, dans le cadre de mise aux normes des travaux d'assainissement de l'agglomération : devis de 1 881.50€ HT auprès de la STGS (Avranches)

- **Dates des prochaines réunions** :
 - ✓ Commission de travaux

- **Le samedi 21 juin 2025 à 9h30**
 - ✓ **Conseil Municipal**
- **Le mercredi 2 ou jeudi 3 juillet 2025 à 20h30**
- **Barbecue Elus et Agents – Le mardi 8 juillet 2025 à 12h30 au restaurant scolaire**
- La Kermesse de l'école – **le vendredi 20 juin**
- Course cycliste du Team sud Manche - **le dimanche 22 juin**
- Vernissage de l'exposition « Visages d'Asie » - **le samedi 28 juin à 11h** – Exposition extérieure de juillet à septembre
- Tournoi de football de l'Union sportive - **le samedi 28 juin**

✓ N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	Réception en S/PR le :
	N°	Thème		
2025-06-05 01	4.2	Personnel	La délibération autorisant le recours à un contrat d'apprentissage	
2025-06-05 02	4.1	Personnel	La délibération d'approbation du plan de formation 2025 des agents communaux	
2025-06-05 03	8.8	Environnement	Le chemin de biodiversité : la présentation des panneaux pédagogiques	
2025-06-05 14	9.1	Autres domaines de compétences	Affaires et informations diverses : Dates des prochaines réunions, devis signés, retable, église...)	

Conseil municipal du 05/06/2025	SIGNATURES
Stéphane GRALL Maire	
Frankie DUFOUR Secrétaire	